



# Entre les branches

Année 10, no 4 Mai 2016

## Municipalité

### BUREAUX FERMÉS :

Les bureaux de la municipalité et de la fabrique seront fermés le 23 mai prochain.



### VENTE DE GARAGE :

Les 28 - 29 mai prochain de 10h00 à 16h00 sur tout le territoire de la municipalité.

### GROS REBUTS:

Il y aura une collecte de gros rebuts **LUNDI 13 JUIN**. S.V.P. bien vouloir déposer vos articles au chemin la veille. Ne sont pas acceptés, les pneus, les matériaux de construction, les vieilles fenêtres et les bardeaux d'asphalte. Merci !



### RESPONSABLE DE TERRAIN DE JEUX :

Nous sommes à la recherche d'une personne pour être responsable du terrain de jeux 35 à 40 heures/semaine pour 6 à 8 semaines. S.V.P. bien vouloir nous faire parvenir votre C.V. **avant le 16 mai** à la municipalité .

Merci !

### TERRAIN DE JEUX



Nous offrons **4 jours** semaine, soit du **lundi au jeudi de 8h00 à 17h30**. Il débutera le 27 Juin pour se terminer le 18 août. Il s'adresse aux enfants qui fréquentent ou fréquenteront l'école en septembre ( 4 -11 ans)

Le tarif est de 270\$ par enfant, **incluant tous les frais d'activités et de sorties** que les enfants feront au terrain de jeux. À la fin de l'année, vous recevrez un reçu déductible d'impôt.

Pour les enfants qui fréquentent l'école l'Astrale, le formulaire d'inscription sera remis au plus vieux de famille. Pour les autres, vous n'avez qu'à communiquer avec la municipalité au 418-596-2384 ou aller sur le site de la municipalité à [www.ville.saint-sylvestre.qc.ca](http://www.ville.saint-sylvestre.qc.ca)

## Municipalité (suite)



### ATTENTION NOUVELLE SIGNALISATION

À compter du **1er juin 2016**, nous retrouverons deux nouvelles signalisation à St-Sylvestre. Des arrêts obligatoires seront à faire aux intersections suivantes, **et ce sur toutes les voies**.

- rang Ste-Marie Ouest et route du Radar
- rue Bilodeau et rue Huppé

Vous aurez tout le mois de mai pour vous habituer à ces nouveaux arrêts. À partir **du 1er juin**, ils deviendront règlementer et seront assujettis à des amendes. Soyez attentifs et prudents.

---

## Fabrique

### CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE

C.V.A. (Contribution volontaire Annuelle)

**Pour les besoins de notre église et pour maintenir les services qui y sont offerts.**

Notre campagne de financement pour la C.V.A. (contribution volontaire annuelle) se déroulera du 8 au 15 mai. Elle s'adresse à tous les résidents de Saint-Sylvestre, anciens et nouveaux.

Des solliciteurs bénévoles vous visiteront et nous espérons qu'ils ou elles recevront un bon accueil de chacun de vous, ce qui facilitera leur tâche. Vous pouvez préparer votre contribution et le leur remettre à ce moment si vous le désirez. Nous vous suggérons une contribution de + ou – 175 \$ pour une personne seule et + ou – 300 \$ pour un couple. Cette contribution peut être faite en un ou plusieurs versements et un reçu d'impôt pour l'année fiscale 2016 vous sera remis (tout don est une réduction sur votre impôt).

Nous vous remercions de la collaboration que vous nous accorderez. Nous comptons sur votre réponse favorable assurée. Vous avez tous à cœur que notre communauté chrétienne puisse continuer à s'administrer et à vous offrir les bons services que nous connaissons actuellement.

**N'OUBLIEZ PAS, VOUS AVEZ BESOIN DE VOTRE ÉGLISE**

**ET VOTRE ÉGLISE A BESOIN DE VOS DONNS.**

**Votre Curé et votre Équipe de Marguillers(ères)**

PS : Si aucun bénévole de la Fabrique ne vous a visité, vous n'avez qu'à remplir le coupon ci-joint et le retourner au bureau de la Fabrique au 423-B, rue Principale, St-Sylvestre Qc G0S 3C0. Nous pourrons ainsi vous émettre un reçu aux fins d'impôt

COUPON À RETOURNER

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ \$ Reçu : Oui / Non

## Organismes

### CHEVALIERS DE COLOMB

Réunion avec décorum , le 10 mai à St-Patrice.


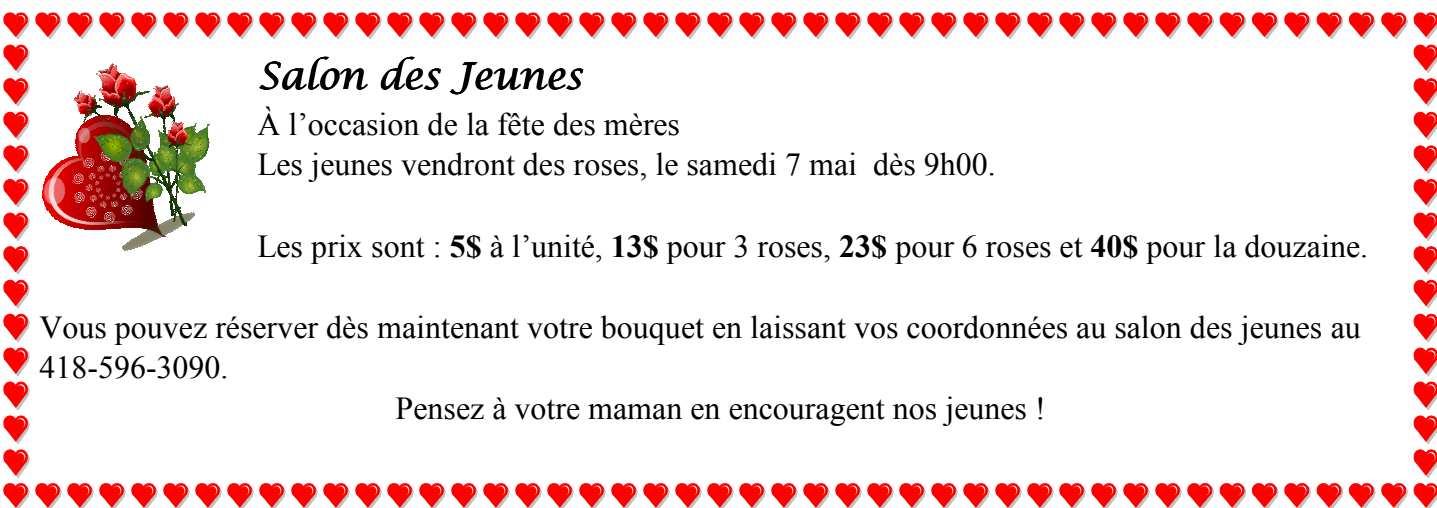
### FERMIÈRES

N'oubliez pas notre gala d'amateurs qui aura lieu le dimanche, 1er mai au Centre multifonctionnel de St-Sylvestre. L'inscription débute à 10h00 et le gala à 12h00. Soupe, sandwich, muffin et café vous seront servis pour la somme de 5\$. Le prix d'entrée est de 8\$

Joignez-vous à nous pour passer une journée inoubliable.

Les fermières qui cuisineront des muffins pour le gala, pourront les apporter à compter de 9h30 au Centre multifonctionnel.

Prochaine réunion mensuelle, le 3 mai à 19h30 à la salle municipale. À cette occasion, on soulignera la Fête des Mères. On demande aux fermières d'apporter une photo de leur mère et de préparer une petite anecdote qu'on partagera lors de cette occasion.




### *Salon des Jeunes*

À l'occasion de la fête des mères  
Les jeunes vendront des roses, le samedi 7 mai dès 9h00.

Les prix sont : **5\$** à l'unité, **13\$** pour 3 roses, **23\$** pour 6 roses et **40\$** pour la douzaine.

Vous pouvez réserver dès maintenant votre bouquet en laissant vos coordonnées au salon des jeunes au 418-596-3090.

Pensez à votre maman en encourageant nos jeunes !



### RAPPEL IMPORTANT

Toutes demandes de permis de construction ou de rénovation doivent être demandés au moins **15 jours ouvrables** avant le début des travaux.

La description des travaux, plan, entrepreneurs et coûts des travaux doivent accompagner la demande.

**Merci de votre collaboration.**

### RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE À ST-PATRICE:

L'Éco-centre ouvrira de nouveau dès le **lundi 2 mai**, pour la période estivale.

L'horaire est la suivante : Lundi de 9h00 à 12h00, Vendredi de 13h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Nous vous avisons qu'il y aura une **collecte spéciale des résidus domestiques dangereux et du matériel informatique le 4 juin prochain** (détail dans le prochain journal)



# Service de vidange des installations septiques de la MRC de Lotbinière

## FOIRE AUX QUESTIONS

### 1- Comment fonctionne le service ?

#### Le service est-il obligatoire ?

Oui, le service est obligatoire. C'est un service collectif facturé à l'ensemble des résidents non raccordés à un réseau d'égout municipal ou privé au même titre que le service de collecte des ordures ménagères.

#### Comment serais-je averti de la vidange ?

Vous recevrez deux semaines avant la vidange un avis par courrier vous informant de la période de deux semaines durant laquelle l'entrepreneur pourra passer. Cet avis vous rappellera également les indications à suivre avant une vidange (dégagement des couvercles, localisation de l'installation septique, etc.).

#### Puis-je choisir ma période de vidange ?

Non, mais un arrangement est possible pour les propriétaires de fosses scellées/rétention. Il sera possible de devancer ou reculer la vidange des fosses scellées/rétention dans l'année de vidange qui vous est attribuée et ceci aussi bien pour une résidence principale que saisonnière.

Exemple : Si la vidange de votre installation septique est prévue en 2016, vous allez recevoir votre avis de vidange deux semaines avant le début possible de la vidange. Dans le cas où votre fosse n'est pas pleine lorsque vous recevez votre avis de vidange et que vous désirez décaler la vidange, c'est possible en nous contactant et nous procéderons au report de votre vidange. Au même titre, si votre fosse est pleine, mais que vous n'avez pas reçu l'avis de vidange, contactez-nous afin que votre vidange soit programmée dans les plus brefs délais.

#### Quand serais-je vidangé ?

Les années de vidange pour les **résidences permanentes seulement** sont présentées ci-dessous. Pour les résidences saisonnières, les dates seront disponibles au cours du mois d'avril.

Début en 2016	Début en 2017
Laurier-Station ,Lotbinière ,N.-D.-S. C.-d'Issoudun St-Agapit, St-Apollinaire*, St-Janvier-de-Joly St-Narcisse-de-Beaurivage ,St-Sylvestre et Ste-Croix	Dosquet, St-Antoine-de-Tilly, St-Apollinaire*, St-Édouard-de-Lotbinière, St-Flavien, St-Gilles, Ste-Agathe-de-Lotbinière et Val-Alain

### 2- Combien coûte la vidange ?

Le coût d'une vidange est de 150 \$. Ce coût sera réparti sur 2 ans pour les résidences permanentes (soit 75 \$ par année) et sur 4 ans pour les résidences saisonnières (soit 37,50 \$ par année).

### 3 - Dois-je payer le service de vidange des installations septiques dans le cas où je n'ai pas de fosse ?

Oui, le service est obligatoire.

**4- Qu'est-ce que le service offert par la MRC comprend?**

Le service comprend une vidange de votre ou de vos fosses septiques aux 2 ans si vous possédez une résidence permanente ou aux 4 ans si vous possédez une résidence saisonnière. Si vous devez effectuer d'autres vidanges, elles seront à vos frais et vous pourrez choisir l'entrepreneur que vous désirez.

**5 - Est-ce que le service comprend l'entretien du préfiltre ?**

Non, le service concerne la vidange des installations septiques seulement.

**6 - J'ai une toilette sèche, comment cela se passe-t-il ?**

Si vous avez une toilette sèche et que vous n'êtes pas alimenté en eau par une tuyauterie sous pression, vous n'êtes pas concernés par le service de vidange des installations septiques.

**7 - J'ai un camp forestier et non un chalet. Pourquoi suis-je vidangé ?**

Les camps forestiers sont assujettis au service lorsqu'il y a présence d'un cabinet d'aisances et/ou d'une alimentation en eau par une tuyauterie sous pression.

**8 - Ma fosse est éloignée du chemin, le tuyau sera-t-il assez long ?**

Le tuyau aura une longueur minimale de 30 mètres, soit environ 100 pieds. Veuillez nous avvertir des cas particuliers relatifs à votre installation septique.

**9 - Est-ce que j'ai besoin d'être présent lors de la vidange ?**

Il n'est pas nécessaire d'être présent lors de la vidange, c'est libre à vous de décider. Toutefois, veuillez nous avvertir si vous désirez être présent.

**10- J'ai une installation septique de traitement secondaire avancé ou tertiaire de type Bionest, Enviro-septic ou écoflo, quelles sont les particularités ?**

Contactez la compagnie associée à votre installation septique pour vous informer de la démarche à suivre lors de la vidange de votre installation septique.

**11- Dois-je soulever le couvercle pour que l'entrepreneur effectue la vidange ?**

Non, l'entrepreneur s'en chargera.

**12- Où vont les boues ?**

Les boues sont acheminées au centre de traitement de la ville de Québec, où elles seront déshydratées et incinérées. La Ville de Québec prévoit se doter d'une usine de biométhanisation dans les prochaines années. La possibilité d'envoyer les boues vers cette usine sera ainsi évaluée.

**13- Comment puis-je modifier l'usage de ma résidence (résidence permanente, chalet, camp forestier)?**

Une demande de changement d'usage doit être transmise à votre municipalité.

**14- Comment les citoyens seront-ils incités à se mettre aux normes ?**

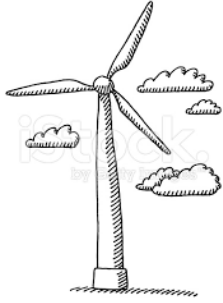
Il est de la responsabilité de chaque municipalité de mettre aux normes les propriétaires de résidences isolées. Chaque municipalité est libre de choisir la méthode de mise aux normes et le délai de réalisation.

**15- Est-ce qu'il y aura des subventions pour la mise en conformité ?**

Veuillez communiquer avec votre municipalité pour valider s'ils offriront une subvention.

Un crédit d'impôt est disponible en 2016 et 2017 avec Revenu Québec (crédit d'impôt RénoVert).

En tout temps, veuillez nous aviser des particularités de votre installation septique ou de votre résidence (double entrée, localisation de la fosse, etc.).



## *Projet Éolien*

Le 15 avril dernier, la commission de protection du territoire agricole du Québec émettait une orientation préliminaire concernant le projet éolien. La commission autoriserait en partie le projet. La commission refuserait six positions d'éoliennes ainsi que trois chemins d'accès supplémentaires qui mettraient un total de neuf positions d'éoliennes en péril.

Ces éoliennes sont situées en érablière et la commission considère qu'elles auraient un impact très important pour l'exploitation acéricole.

Le promoteur analyse et discute avec la commission de protection du territoire agricole afin de statuer sur des positions acceptables par les deux parties.

On peut s'attendre à un délai de quelques semaines avant d'avoir une décision finale auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

Il faut obtenir le décret du Ministre pour que le projet débute. Le décret c'est l'accord du ministère de l'environnement et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Pour le moment, on ne peut pas statuer quand les travaux commenceront.

---



## *Chemin St-Rémi*

L'ouverture officielle du Chemin de St-Rémi est le 20 mai prochain. Les premiers marcheurs arriveront à St-Sylvestre vers le 28 mai.

Ne soyez pas surpris de voir des gens marcher seul ou en petit groupe, bagages au dos, circuler sur notre territoire. Le tracé du chemin est le suivant : ils arriveront de St-Jacques de Leeds par le rang St-Pierre, ensuite route St-Pierre, rang Ste-Marie Ouest pour arriver au village.

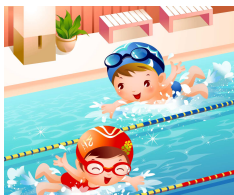
Par la suite, ils prendront la direction de St-Elzéar, en passant par le rang Beurivage, route Clark, route Cyr, rang St-José, ainsi qu'un chemin privé qui les mènera au rang Ste-Anne.

Ces marcheurs sont attendus par des réservations faites à l'avance chez les hébergeurs suivants : Loft Potvin, Maison Payeur, Domaine du Radar, Martine Turmel et Gilles Gagnon

Ils ont avec eux un carnet de route identifié au Chemin de St-Rémi. Attention aux marcheurs qui pourraient s'improviser sur le parcours.

Nous vous demandons d'être courtois lorsque vous les croirez sur la route. N'hésitez pas à les saluer, les informer en cas de besoin, ou tout simplement leur parler de St-Sylvestre.

Le Chemin de St-Rémi est un chemin de ressourcement spirituel québécois, tout comme Compostel en Europe. Vous pouvez consulter leur site internet au [www.cheminstremi.quebec](http://www.cheminstremi.quebec)



## *Natation St-Sylvestre,*

aimerait encore cette année, vous offrir l'opportunité de vous joindre à nous pour des cours de natation durant la période estivale.

Les cours se dérouleront à la piscine intérieure de Thetford-Mines du **1er juillet au 5 août inclusivement, de 9h30 à 11h00**. L'autobus fera un arrêt dans la cour de l'église vers 8h45. Coût à confirmer, selon le nombre d'inscription.

Au Plaisir !

Pour informations, inscription : Cynthia Lahaye 418-809-4173 ou courriel [cycy\\_lahaye@hotmail.com](mailto:cycy_lahaye@hotmail.com)

## OFFRE DE SERVICE



Vous êtes à la recherche d'une personne pour tondre votre pelouse. N'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir de vous servir.

Mario Lemieux  
418-596-3240



**Coop de solidarité santé**  
DU SUD DE LOTBINIÈRE

### **Assemblée générale annuelle de la Coop Santé**

La Coop Santé tiendra son Assemblée générale annuelle (AGA) le **mardi 7 juin 2016, à compter de 19h30**, à la salle municipale de Saint-Patrice-de-Beaurivage, située au 530 rue Principale. Bienvenue à tous !

### **Deux nouveaux services sont disponibles à la Coop Santé.**

Le premier est celui des prélèvements sanguins (prises de sang) et d'urine. Ce service est offert aux deux semaines, le mardi, **dès 7h30**, par Mme Dominique Landry, infirmière à la Clinique Priva Santé, de Sainte-Marie.

Prix membre: 25 \$ (prix coûtant, sans aucun profit pour la Coop). Prix non-membre: 35 \$.

Ces frais peuvent être couverts par certains programmes d'assurances privées, sur présentation du reçu qui vous sera remis à la suite du paiement. De plus, ces frais constituent des frais médicaux admissibles aux fins de l'impôt.

Évidemment, ces prélèvements sont effectués sur la base d'une prescription médicale.

\*\*\*

Depuis le 7 avril, il est aussi possible de recevoir des traitements de physiothérapie à la Coop. Ce service est offert tous les jeudis, en avant-midi et en après-midi, ou selon la demande.

Ces traitements de physiothérapie sont donnés par Mme Annie Marier, physiothérapeute pratiquant chez Excellence physio et réadaptation, du Groupe Santé CBI, dont les bureaux sont situés à Lévis (Saint-Étienne-de-Lauzon). Mme Marier possède une expertise pour les problématiques cervicale, lombaire, musculaire, maux de tête, étourdissements, commotion cérébrale, mâchoire, tendinite et hernie discale.

Bien entendu, le prix chargé est moins élevé si l'on est membre de la Coop. Ces traitements de physiothérapie sont prodigués sur prescription médicale, ou non.

## RÈGLEMENT CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT

**FEUX DE PLAISANCE** : activité pratiquée afin de brûler des matières combustibles aux fins de loisir, **sont autorisés sans permis aux conditions suivantes** :

- Les feux doivent être réalisés dans un appareil en métal, en pierre ou en maçonnerie prévu à cet effet et muni d'un grillage pare-étincelle assujéti et fixé au contenant.
- Toute installation pour feux de plaisance doit obligatoirement reposer sur un socle incombustible, stable et à niveau.
- Toute installation doit avoir une distance d'au moins 15 pieds de tout bâtiment et de tout élément ou structure combustible.
- Tout feu doit être de l'ignition à l'extinction finale sous la responsabilité d'un adulte, de prendre les mesures et les actions nécessaires pour en garder le contrôle et en faire l'extinction.
- Interdit lorsque les vents sont supérieurs à 20 km/heure.
- La flamme ne doit pas être supérieure à 2 mètres.
- Interdit de faire brûler des matières dangereuses polluantes, etc...
- Respecter le voisinage, si la fumée se dirige vers la maison du voisin **on ne brûle pas**.

**FEUX DE BRÛLAGE** : feu destiné à brûler en plein air des branches, feuilles, matériaux de construction, de démolition ou réparation de bâtiments.

**Tous les feux destinés au brûlage nécessitent l'obtention d'un permis.**

La demande de permis doit être faite la veille ou la journée même. **Il est interdit d'effectuer du brûlage à ciel ouvert sans obtenir un permis.** C'est monsieur Pierre Croteau qui est responsable de l'émission des permis de brûlage. Vous pouvez le rejoindre du lundi ou vendredi au 418-572-4971. **Le permis est gratuit.**

**FEUX D'ARTIFICES** en vente libre :

**Il est strictement interdit de faire des feux d'artifices dans la zone urbaine (village)**

En zone agricole (paroisse) l'utilisation des feux d'artifices en vente libre est autorisée à condition de respecter toutes les normes et recommandations inscrites sur la marche à suivre.

Pour ce qui est des feux d'artifices lors d'évènement, le tout doit être fait par des artificiers et une demande de permis doit être faite à la municipalité.

Merci de votre collaboration !



# Cours de tennis à St-Sylvestre



Le beau temps se fait ressentir! Vous désirez apprendre à jouer au tennis ou perfectionner vos habiletés dans ce sport, cette offre peut vous intéresser. J'offre des cours de tennis tout l'été pour 1 à 4 personnes de tous âges pour tous les niveaux de jeu.

**Par qui ?** Jean-Philippe Fortin-Lessard    **Où ?** Terrain municipal

**Quand ?** mercredi de 18h20 à 19h20, jeudi de 18h30 à 20h30 et samedi de 9h00 à 12h00

## Expertise :

- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique à l'Université Laval
- Enseignant en tennis/Organisateur ligues et tournois de tennis : Peps Université Laval/St-Agapit/Ste-Marie lors de la saison estivale
- Formation en tennis/entraîneur privé Peps de l'Université Laval

## Forfaits : (1 séance = 1 heure) \* Autre durée possible : 1h30 ou 2h

Noter : si vous êtes seul et voulez des cours avec plusieurs personnes, communiquez avec moi, je pourrai vous jumeler avec d'autres personnes seules si la demande est suffisante.

Cours à 4 personnes : 5\$/heure par personne

Cours à 3 personnes : 7\$/heure par personne

Cours semi-privé (2 personnes) 10\$/heure par personne

Cours privé (1 personne) : 20\$/heure

## Avantages des cours privés/semi-privés :

- Temps efficace d'apprentissage axé sur ce que la personne veut améliorer ou perfectionner
- Apprentissage accéléré de l'activité
- Plus grande supervision par l'instructeur pour chaque personne

Tout le matériel est fourni sauf les raquettes

Si vous êtes intéressé : Réservez votre séance dès maintenant en appelant au 418 596-2851 ou en envoyant un courriel avec vos disponibilités [jp\\_dallas@hotmail.com](mailto:jp_dallas@hotmail.com) au moins une journée à l'avance.

Bon été, bon tennis et au plaisir de vous rencontrer.

Jean-Philippe Fortin-Lessard



## LIGUE DE BALLE

- Inscriptions avant le 16 mai 2016 à Mathieu Roussin (418-209-0193) ou Joé Breton (418-209-6901)
- 25\$/inscription (8 games et séries)
- 14 ans et plus
- Les mercredi et jeudi à 19h30
- Début de la saison le 25 mai 2016



## INVITATION les 21 et 22 Mai



**Pour les 16-35 ans  
Services gratuits**

**Emploi**

- ↳ Rédiger votre CV
- ↳ Préparer votre entrevue
- ↳ Développer des stratégies de recherche d'emploi

**Orientation**

- ↳ Faire un bilan personnel et professionnel
- ↳ Effectuer un retour aux études
- ↳ Information scolaire



Membres de l'Ordre des conseillers d'orientation du Québec

418 888-8855  
[reception@cjelotbiniere.qc.ca](mailto:reception@cjelotbiniere.qc.ca)  
[www.cjelotbiniere.qc.ca](http://www.cjelotbiniere.qc.ca)

Emploi Québec

Vous avez des nicnacs à vendre, le Domaine du Radar organise un Gros marché aux puces dans le gymnase, avec animation, Samedi matin Cheq fm sera sur place. Réservez votre table pour seulement 20\$ pour les 2 journées. Réservation pour exposants 418 596 1292 . Arrivée exposant samedi matin entre 7hrs et 8hrs ouverture du marché aux puces 9hrs à 17hrs.

Tour d'hélicoptère disponible, Samedi dès 13hrs au prix de 59.95\$ tx incluses.

Visite guidée militaire à rabais disponible à 13hrs et 15hrs samedi et dimanche sur réservation.

Cet été , n'oubliez pas de vous inscrire pour la 4ième édition de Prison Break les 2 et 3 juillet prochain.

Vous avez un événement( party de bureau, mariage, anniversaire ou autre à organiser? Le Domaine est l'endroit, avec le Chef de la Base( méchoui ou autres) et nos 7 unités d'hébergements. Pour petit ou gros groupe, nous vous aiderons à faire de votre événement un succès.

Bon été à tous.



## INVITATION DU CLUB LIONS

Le club Lions de St-Sylvestre invite famille, jeunes et moins jeunes, à participer à une activité d'embellissement sur le territoire de St-Sylvestre

**Samedi le 4 juin entre 9h00 et midi**

Ramassage de déchets et matériaux laissés en bordure de quelques routes de la municipalité.

Le club Lions sollicite votre participation à cette activité. Lors de la consultation publique en novembre dernier, la population a soulevé l'importance d'une belle municipalité, l'embellissement et la propreté des lieux, des propriétés.

Communiquez avec Mario Lemieux au 418-596-3240 pour confirmer votre présence ou pour plus d'information et ce avant **le 27 mai**.

Appuyons celle belle initiative du Club Lions et faisons tous un effort.



**INVITATION  
CONFÉRENCE  
PAR STEVE CAMERON**

**Portant sur des évènements importants  
reliés à St-Sylvestre**

**1818, année de 2 tragédies méconnues**  
👉 **Site archéologique**  
👉 **Choléra, émigration sur le territoire**

**Jeudi le 5 mai, à 19h30  
Au Centre Multifonctionnel  
Entrée 5 \$**

**Carte géographique de 1818 à voir**

## Défi <<Chaque Minute Compte>>

### Retour des calendriers

Notre défi 2016 se termine le 11 mai, merci de votre participation. Remise des calendriers du **12 au 18 mai**. SVP veuillez additionner vos minutes de chaque semaine et les cumuler à la fin sur votre calendrier.

### OÙ REMETTRE VOTRE CALENDRIER :

au Sylgym dans l'enveloppe prévue à cette fin;  
au 456 rue Principale, dans le sac identifié au défi.  
Le sac sera près de l'escalier sous l'abri d'auto;  
au Carrefour des Personnes Aînées de Lotbinière en demandant le **lien électronique** par courriel à [veropayeur@hotmail.com](mailto:veropayeur@hotmail.com)

Le dévoilement des municipalités gagnantes se fera le 14 juin et les résultats vous seront communiqués dans <<Entre les branches>> du mois de juillet.

Merci pour votre **enthousiasme** et votre **solidarité**.  
Véronique Payeur, 418-596-2252



**TU CHERCHES UN EMPLOI D'ÉTÉ ?**

DispoClic t'offre une solution simple et rapide!

Affiche tes disponibilités auprès de nombreux employeurs.

**INSCRIS-TOI!**

**dispoClic.com**

LE LEADER EN RECHERCHE D'EMPLOIS TEMPORAIRES!

### VOYAGE au Casino de Charlevoix

Mercredi 18 mai. Départ de St-Sylvestre à 8h00 dans la cour de l'église en autobus de luxe.

Coût : 30\$/personne

Réservez à Françoise Drouin **avant le 10 mai** au 418-596-2286

*Date limite pour  
vos articles  
**LUNDI 16 MAI.**  
Prochaine parution  
début juin.*